



Plainte et médiation pénale

Par **Mariannemari**, le **23/05/2014** à **20:29**

Bonjour, rnrnUne personne s'est "jetée" sur moi, et m'a frappée (on avait une discussion houleuse). Je n'ai pas eu le temps de lui mettre de coups (ce qu'aujourd'hui malheureusement, je regrette ..) puisqu'on nous a séparé. J'ai déposé une main courante : je ne voulais pas porter plainte pour un "crêpage de chignon".rnrnElle, elle a porté plainte contre moi pour coup et blessure.rnrnJ'ai donc été entendue dans le cadre d'une procédure pour violence n'ayant entraînée aucune incapacité de travail. Je n'ai pas reconnu les faits. rnJe suis maintenant convoquée à une procédure de médiation pénale. rnA quel titre me convoque t'on ? victime ou coupable ? que se passe t'il si je refuse cette médiation ? rnrnJe souhaite déposer plainte pour fausses accusations ? à quel moment dois-je le faire ? rnrnIl y a eu un témoin de cette scène, dont j'ai donné le nom lors de mon audition, mais qui n'a pas été entendu. Pourquoi ? en tant que témoin-spectateur c'est elle qui est le plus à même de détenir la vérité. Dois je recueillir son témoignage par écrit et le remettre lorsque j'irai porter plainte ? rnrnEst ce que ça vaut la peine (pour mon intégrité morale) que je dépose cette plainte ou est ce du temps de perdu ? rnrnrnmerci pour vos réponses, rncdlr, rnMarie